

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2946

présenté par
M. Zulesi, rapporteur thématique

ARTICLE 38

À l'alinéa 9, substituer au pourcentage :

« 100 % »,

les mots :

« la totalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.